Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle - retour à l'emploi

Par **elodie87**, le **04/04/2012** à **11:08**

Bonjour,
Mon congé parental s'est fini le 01 avril. Le 30 janvier j'avais fait une demande de rupture conventionnelle. J'ai appris lors de ma relance téléphonique qu'elle avait été acceptée et que j'avais un entretien le lendemain. Lors de cet entretien, on m'a confirmé l'acceptation et que le dossier serait vite en cours.
Mi-mars, sans nouvelle je les relance. Fin mars on m'apprend que le dossier a été repris à zéro par le cabinet comptable.

Du coup, vais-je devoir aller travailler le temps que la procédure soit terminée ?
Si oui, j'étais à temps plein avant, puis-je demander de revenir à temps partiel ?
Pour le chômage, est ce qu'ils vont prendre en compte le salaire que j'avais avant le congé maternité ou les toutes dernières semaines ?

Merci, j'espère avoir bien pu m'exprimer.

Merci à tous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés